

C. NCL 166

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et a l'honneur d'inviter les représentants des membres et observateurs à la trente-deuxième session du *Comité d'experts de l'Union de Nice pour la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques* ("Comité d'experts de l'Union de Nice"), qui se tiendra sous une forme hybride au siège de l'OMPI à Genève et par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne du lundi 25 avril (10 heures) au vendredi 29 avril 2022 (17 h 30).

Le projet d'ordre du jour (document CLIM/CE/32/1 Prov.) et d'autres documents de travail sont disponibles sur le forum électronique à l'adresse <https://www.wipo.int/classifications/nice/nclef/>, sous les projets CE321 et CE322.

L'interprétation simultanée sera assurée en français et en anglais.

En raison de la pandémie actuelle de COVID-19, les délégués souhaiteront peut-être examiner attentivement la situation en matière de santé publique avant de voyager. S'ils souhaitent s'abstenir de voyager, les participants peuvent suivre la retransmission en direct des délibérations de la trente-deuxième session du Comité d'experts de l'Union de Nice par l'intermédiaire de la plateforme de participation à distance en ligne.

Les délégués qui décident néanmoins de voyager doivent noter que les dispositions prises dépendront des éventuelles restrictions en matière de voyage découlant de la pandémie de COVID-19. En outre, il appartiendra aux participants de déterminer eux-mêmes leur situation personnelle au regard des politiques mises en place par leur pays d'origine, la Suisse et de tout pays de transit concernant les règles de quarantaine et autres mesures prises en rapport avec la COVID-19.

Afin de faciliter leur enregistrement et leur participation, tous les participants sont priés de s'enregistrer en ligne à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=68629, au moyen du code . Le Secrétariat de l'OMPI saurait gré aux participants de bien vouloir s'enregistrer en ligne dès que possible, et au plus tard le 19 avril 2022.

/...

Tous les participants sont priés d'observer ce délai afin que les formalités nécessaires puissent être menées à bien pour permettre l'accès à la plateforme de participation à distance. Les représentants pourront indiquer dans le formulaire d'inscription s'ils participeront à la réunion sur place ou à distance et s'ils envisagent de prendre la parole.

Tous les participants qui auront indiqué dans le formulaire d'inscription qu'ils participeront à distance seront contactés avant le début de la trente-deuxième session du Comité d'experts de l'Union de Nice au sujet des modalités techniques d'accès à la réunion par l'intermédiaire de la plateforme en ligne et seront invités à un test de connectivité ainsi qu'à une brève séance de formation avant la réunion.

L'OMPI encourage la parité hommes-femmes à toutes ses réunions et saurait gré aux délégations de bien vouloir tenir compte de ce principe dans la désignation des participants.

Toute question relative à cette réunion peut être soumise au Secrétariat à l'adresse suivante : nivilo@wipo.int.

Le 25 février 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'KN'.